

19 rue du Buisson Saint André **60440 Péroy les Gombries** valois.environnement@orange.fr http://valoisenvironnement.org

Madame, Monsieur ... candidat F.I. à la députation, 4^{ème} (5ème) circonscription de l'Oise

Péroy, le 30 mai 2017

Madame, Monsieur, Nous avons appris votre candidature aux prochaines élections législatives.

Peut-être êtes-vous déjà bien informé(e) de l'affaire dite de « L'ÉCOPÔLE » qui consisterait à implanter au cœur du Bois du Roi, sur les communes d'ORMOY-VILLERS et de Péroy Les Gombries, une zone industrielle associant en une habile combinaison une réouverture de carrière, son comblement par des matériaux divers et l'implantation d'activités annexes telles que le concassage de bétons et l'assainissement de terres polluées... Pour le cas où ces informations vous feraient défaut, nous vous invitons à consulter notre site internet :

http://valoisenvironnement.org

L'association Valois-Environnement a mis en échec les extravagantes prétentions du porteur de projet en faisant annuler par les tribunaux administratifs les révisions des PLU d'Ormoy-VILLERS et de Péroy LES Gombries qui n'avaient été conduites, sous la forte pression du porteur de projet (un privé), que pour permettre la réalisation de ce projet particulièrement dévastateur et polluant : 30 ans d'exploitation, 400 000 t de déchets/an, 200 camions/jour, biogaz, menaces sur l'eau potable, bruit, poussière...

Aujourd'hui, après les dernières élections municipales, si les élus D'ORMOY-VILLERS ont placé leur mandat sous le signe du respect des richesses naturelles du Bois du Roi, ceux de PÉROY LES GOMBRIES s'obstinent dans leur soutien dans une entreprise vigoureusement condamnée par les magistrats de la Cour administrative d'appel de Douai et ont décidé d'engager leur commune dans un recours devant le Conseil d'État.

Vous conviendrez certainement avec nous qu'un maire, confronté à une affaire de décharge et se résolvant à plaider devant le Conseil d'État ne le ferait que pour refuser une situation qu'on lui imposerait, qui dénaturerait sa commune et détruirait une large part de sa zone naturelle...

Nous considérons donc que ce recours devant la haute juridiction administrative de notre pays pour tenter d'implanter une décharge dans un milieu naturel, réservoir de biodiversité protégé par plusieurs dispositions réglementaires, constitue une démarche étonnante et inhabituelle, une sorte de « première » sur laquelle nous souhaitons entendre votre avis.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire en notre engagement désintéressé et d'agréer nos salutations cordiales.

> Pour l'association Valois-Environnement, Son président Gabino Santos